



**MODALITES DU JEU CONCOURS**  
**« DONNER UN NOM A VOTRE FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES »**

**Article 1 : Organisateur du jeu-concours**

*Les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et du canton d'Etrépnay, représentées respectivement par M James BLOUIN et Mme Perrine FORZY, organisent un jeu concours nommé : « Trouvez un nom à votre future Communauté de communes » du **Lundi 04 avril 2016 au Vendredi 06 mai 2016.***

**Article 2 : Objet du jeu-concours**

*Dans le cadre de la fusion entre les deux Communautés de communes, il est proposé de faire participer, par voie de jeu concours, les habitants du territoire Gisors-Epte-Lévrière et du canton d'Etrépnay afin de trouver un nom à cette future Communauté de communes qui fusionnera officiellement en une seule entité au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

**Article 3 : Modalités de participation :**

*Ce jeu concours sera véhiculé par des bulletins de participation disponibles (joint en annexe) dans les locaux de :*

- *la Communauté de communes à Gisors au 5 rue Albert Leroy 27140 Gisors;*
- *la Communauté de communes du canton d'Etrépnay au 3 rue Maison de Vatimesnil 27150 Etrépnay ;*

*Il sera également accessible et communiqué par une diffusion sur les sites internet communautaires, par voie d'affichage dans la presse locale (Paris-Normandie, Impartial) et par les pages facebook.*

*Tout papier libre mentionnant OBLIGATOIREMENT nom, prénom, n° de téléphone, adresse postale et mail, date de naissance et proposition de nom pourra également être acceptée.*

*La participation au jeu concours est limitée à 1 proposition de nom par famille.*

*Le jeu concours est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant dans l'une des 36 communes du territoire communautaire, y compris les agents et élus communautaires.*

**Article 4 : Durée du jeu-concours/Limite de**

*Le jeu concours se déroule du Lundi 04 avril 2016 au Vendredi 06 mai 2016 à 17 h 00, date limite de réception des propositions, le tampon d'arrivée dans l'une des 2 Communautés de communes faisant seul foi.*

## **Article 5 : Lot pour le gagnant**

*Dans les semaines qui suivront la date finale du jeu concours, le Comité de pilotage de la fusion se réunira pour choisir parmi les propositions, celle qui recueillera le plus grand nombre de votes.*

*Le gagnant recevra des cadeaux (t shirt, entrée piscine, cadeaux publicitaires et un bon d'achat d'une valeur de **50 euros**).*

*En cas de proposition similaire de plusieurs personnes, le bon d'achat sera réparti par le nombre de personnes ayant donné la même proposition retenue.*

## **Article 6 : Information**

*Conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 (article 34), un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations transmises existe pour les participants au jeu-concours en écrivant à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière- 5 rue Albert Leroy CS 80039 - 27140 Gisors et à la Communauté de communes du canton d'Etrépagny- 3 rue Maison de Vatimesnil 27150 – 27150 Etrépagny.*

## **Article 7 : Responsabilités et force majeure**

*Si pour un cas de force majeure la nature du lot venait à être modifiée, les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et du canton d'Etrépagny se réservent le droit d'effectuer un changement sans que leur responsabilité ne puissent être engagées.*

*La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.*

## **Article 8 : Modifications**

*Les Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière et du canton d'Etrépagny se réservent le droit d'apporter toute modification au règlement, notamment de prolonger ou réduire le présent jeu sans préavis ni obligation de motiver sa décision, et sans que sa responsabilité soit engagée.*

## **Article 9 : Consultation des modalités t**

*Le présent règlement du jeu-concours est consultable dans les locaux des sièges administratifs de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière au 5 rue Albert Leroy 27140 GISORS et à la Communauté de communes du canton d'Etrépagny au 3 rue Maison de Vatimesnil sur demande expresse auprès des Pôles Secrétariat ou sur les sites internet communautaires : [www.cdc-gisors.fr](http://www.cdc-gisors.fr) et <https://cccetrepagny.wordpress.com/>*

Pièce jointe au règlement intérieur : Bulletin d'inscription



**BULLETIN D'INSCRIPTION JEU CONCOURS :  
« DONNER UN NOM A VOTRE FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES »**

**NOM :**

**PRENOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE :**

**N° TELEPHONE :**

**ADRESSE MAIL :**

**PROPOSITION DE NOM :**  
**(Explication si besoin)**  
**Rappel : 1 par famille**

**DATE ET SIGNATURE**